

QUESTIONS INTERNES

Membres de l'ABPS

L'année 2001 aura été marquée par le départ de M. Bénédic Hentsch de la présidence de notre Association. Afin de pouvoir assumer entièrement ses responsabilités en tant que Vice-président de SAir Group, M. Hentsch a estimé qu'il était indispensable d'être totalement libre de ses actes et de son droit de parole, c'est pourquoi il a pris la grave et courageuse décision de quitter Darier Hentsch & Cie et, par voie de conséquence, la présidence de l'ABPS. Le Comité et les membres de notre Association ont pris note de sa démission avec grand regret. En effet, durant sa présidence, M. Hentsch a su faire profiter l'ensemble des banquiers privés suisses de sa personnalité dynamique et de ses compétences multiples. Conformément aux statuts, M. Hentsch a été accueilli comme membre individuel à compter du mois de mars 2002.

Suite au départ de M. Hentsch, la présidence ad interim a été assumée par M. Niklaus C. Baumann (Baumann & Cie).

Au cours de l'exercice écoulé le cercle des associés des Maisons membres de notre Association s'est élargi à Mme Anne-Marie de Weck (Lombard Odier & Cie). En avril 2002, Wegelin & Co a annoncé la nomination, décidée en mars, de MM. Michele Moor et Magne Orgland (Wegelin & Co). Par ailleurs, M. Dieter Gloor (La Roche & Co) est devenu membre individuel durant la période concernée et M. Pierre-André Jolliet a quitté Hentsch Henchoz & Cie à compter du 1^{er} novembre 2001.

Communication collective des banquiers privés

a) Conférence de presse

Le 17 janvier 2002, notre Association a convié à Berne les rédacteurs accrédités au Palais fédéral ainsi que des représentants de la presse financière à un entretien avec la presse. Cette manifestation a permis de présenter l'importance économique des banquiers privés, leurs vues sur des dossiers de politique extérieure, en particulier

les conséquences des Bilatérales II, ainsi que sur les rapports entre les USA et la place financière suisse après le 11 septembre 2001. Ces différents sujets ont été présentés par MM. Niklaus C. Baumann (président de l'ABPS), Ivan Pictet (Pictet & Cie), Jean A. Bonna (Lombard Odier & Cie) et Jacques Rossier (Darier Hentsch & Cie). L'écho dans la presse nationale et internationale, de même que dans les journaux régionaux a été important et très réjouissant. Il est prévu de rééditer ce type de manifestation annuellement, au mois de janvier.

b) Site internet de l'ABPS

Après trois ans d'existence, le site internet de l'ABPS mérite une remise à jour de sa forme et de son contenu. Par conséquent, notre Association a entrepris une refonte de son site internet dont le résultat devrait voir le jour avant l'été 2002. Destiné à un large public, le nouveau site de l'ABPS aura pour fonction de constituer un site portail et un site d'opinion. Il permettra ainsi de mieux appréhender les activités et les rôles de notre Association, de délivrer des prises de position ou des commentaires sur les développements touchant notre Association ou la place financière suisse, et de dialoguer avec notre Association. Il facilitera également l'accès à l'information et aux sites des membres de l'ABPS. L'adresse du nouveau site internet www.swissprivatebankers.com reste inchangée.

Protection de la marque « banquier privé »

L'ABPS est titulaire de la marque collective « *banquier privé* » et de ses traductions en plusieurs langues. L'usage de cette marque est ainsi exclusivement réservé aux banques constituées sous la forme juridique de raison individuelle ou de société de personnes au sens de la définition donnée par la Loi fédérale sur les banques. Nous avons malheureusement dû intervenir à de nombreuses reprises auprès d'agences de placements ou d'établissements bancaires qui utilisaient à tort la marque précitée dans des offres d'emploi parues dans la presse. De même, nous luttons sans répit contre les internautes qui, au mépris du droit d'exclusivité dont bénéficie notre Association, enregistrent des noms de domaines sur internet contenant la marque en question.

Remerciements

Sur tous les thèmes abordés dans le présent rapport, notre Association a été représentée au sein des organes qui étaient appelés à en débattre. Ceci a impliqué pour plusieurs associés et cadres des Maisons une charge non négligeable de travail, pour lequel ils doivent être, cette année encore, chaleureusement remerciés. On trouvera en page 48 la liste des représentants des banquiers privés dans les différentes instances dirigeantes et commissions de l'Association suisse des banquiers.

Genève, mai 2002